



Développer la santé environnementale pour favoriser le bien-être et la santé dans les structures d'accueil des jeunes enfants

2 et 3 décembre 2021 - CHADRAC

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, les participants seront en capacité de :

- Comprendre les enjeux de la qualité de l'air et son impact sur la santé des enfants.
- Repérer les sources de polluants dans leur structure.
- Identifier les leviers d'actions pour agir favorablement sur l'environnement des enfants
- Expérimenter des alternatives par la fabrication de produits (nettoyage écologique et loisirs créatifs).

PUBLICS et PRÉREQUIS

Cette formation s'adresse à l'ensemble des professionnels des structures d'accueil de l'enfance et de la petite enfance.

Les publics de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont prioritaires.

Les publics en situation de handicap sont bienvenus. Nous vous invitons à contacter le ou la responsable pédagogique pour préparer votre venue (p.2).

FORMATEUR-ICES

Anne DIAS et Nathalie CELLE, formatrices spécialistes en promotion de la santé à l'IREPS ARA.

LIEU

A Chadrac (43770)
Lieu exact communiqué prochainement

DURÉE & HORAIRES

2 jours soit 13h au total
de 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h.

Tarif : Sans frais pédagogiques

Grâce au soutien financier de l'ARS ARA

Date de création ou mise à jour de ce programme : 17/08/2021

1/2



Développer la santé environnementale pour favoriser le bien-être et la santé dans les structures d'accueil des jeunes enfants

2 et 3 décembre 2021 - CHADRAC



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET EVALUATION

Formation en présentiel dans une salle dédiée à la formation avec vidéo-projecteur.

Groupe de 10 à 15 participants.

Démarche participative qui alterne des apports théoriques, des études de cas et des travaux de groupes.

L'espace extranet de la formation met à disposition les ressources documentaires nécessaires pour les stagiaires : support de formation, bibliographie, documentation complémentaire.

Emargement et suivi de présence par demi-journée.

Evaluation des acquis par questionnaire en fin de formation. Remise d'un certificat de réalisation de l'action de formation. Suivi d'évaluation entre 3 et 6 mois par questionnaire.



PROGRAMME

Jour 1

- L'air intérieur, un déterminant de la santé (concept de santé et environnement).
- Les enjeux de l'amélioration de la qualité de l'air et son impact sur la santé des enfants.
- La réglementation 2018-2023 et les mesures obligatoires
- Leviers d'action pour agir sur la qualité de l'air et échanges de pratiques (Partie 1)

Jour 2

- Leviers d'action pour agir sur la qualité de l'air et échanges de pratiques (Partie 2)
- Points de repères sur les labels et les étiquettes des produits.
- Ateliers de fabrication de produits d'entretien et d'activités/loisirs manuels.

Renseignements pédagogiques
Anne DIAS IREPS ARA Délégation Puy de Dôme
Tél. 04 73 30 29 41 anne.dias@ireps ara.org